

Indemnisation

Vos élus CFTC restent **à votre écoute** durant l'été.
Certains d'entre vous nous ont interpellé sur
une **situation** pour le moins **anormale**.

En effet, suite
aux arrêts de
travail liés à une
contamination
par la COVID,
certains salariés
concernés se
voient sommés
par GVF de



rembourser les indemnités Sécurité Sociales non
perçues, ce qui n'est bien entendu pas normal.

Si tel est votre cas, n'hésitez pas à
contacter votre référent CFTC, dont
vous pouvez trouver les coordonnées
sur notre site.

